

## Plan d'accessibilité pluriannuel du BSJ

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
<b>Normes pour les services à la clientèle</b>				
<p>Élaboration de politiques sur l'accessibilité qui comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des directives sur la façon d'interagir et de communiquer avec les clients ayant divers types de handicaps.</li> <li>• Des directives sur la façon d'interagir avec les personnes handicapées qui utilisent un appareil ou un accessoire fonctionnel ou qui ont besoin d'un chien-guide ou autre animal d'assistance ou d'une personne de soutien.</li> <li>• Des directives sur la façon de se servir des appareils ou dispositifs qui se trouvent dans les lieux du fournisseur ou que ce dernier fournit autrement et qui pourraient faciliter la fourniture de biens ou de services à un client handicapé.</li> <li>• Des directives sur ce qu'il faut faire si un client ayant un type particulier de handicap a de la difficulté à avoir accès aux biens ou services du fournisseur.</li> <li>• Des politiques, des procédures et des pratiques relatives à la loi.</li> </ul>	<p>Politique approuvée par le conseil d'administration le 9 septembre 2011</p> <p>Politique distribuée à tous les membres du personnel et sa ratification par le personnel sera terminée d'ici le 31 décembre.</p>	RH	12 janv.	Terminé
<p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle doit être offerte à tous les employés, bénévoles et autres tiers qui offrent des services des établissements au nom de l'organisation; aux personnes participant à l'élaboration des politiques de l'organisation.</li> </ul>	<p>Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de formation pour tous les employés, bénévoles et étudiants.</p> <p>Tous les employés doivent recevoir une formation sur les Normes pour les services à la clientèle, quel que soit leur poste.</p>	RH	12 janv.	Terminé et en cours

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
	Une formation est disponible en ligne.			
<p>Processus de rétroaction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réception des observations et la réponse à celles-ci doivent faire en sorte que les processus sont accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en prenant des dispositions pour fournir des formes et des moyens de communication accessibles, sur demande.</li> <li>• Il faut aviser le public de la disponibilité de formes et de moyens de communication accessibles.</li> </ul>	Les Normes pour les services à la clientèle exposent le processus de rétroaction.	Coordonnateur de l'accessibilité (directeur de l'assurance de la qualité)	12 janv.	Terminé et en cours
<p>Formats et moyens de communication accessibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur demande, fournir ou prendre des dispositions pour fournir des formats et des moyens de communication accessibles aux personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'une manière opportune qui tient compte des besoins d'accessibilité de la personne;</li> <li>○ À un coût qui n'est pas supérieur au coût régulier demandé aux autres personnes.</li> </ul> </li> <li>• L'organisation consultera la personne qui présente la demande pour déterminer le caractère adéquat d'une formation ou d'un moyen de communication accessibles.</li> </ul>	Les Normes pour les services à la clientèle exposent le processus de demande.	Les Programmes sont chargés de répondre aux demandes, le coordonnateur de l'accessibilité ou les RH peuvent offrir un soutien au besoin	12 janv.	Terminé et en cours

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
Plan d'accessibilité	Le Plan d'accessibilité pluriannuel du BSJ doit être affiché dans son site Web, faire l'objet d'un suivi et régulièrement mis à jour.	RH	14 janv.	
Normes sur l'information et les communications				
Formation <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, 2005;</i></li> <li>• Règlement de l'Ontario 429/07, Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.</li> </ul>	Les Normes pour les services à la clientèle déterminent la formation. À l'heure actuelle, le personnel, les bénévoles et autres tiers suivent une formation en ligne.  Examiner les options pour la mise à jour de la formation afin d'inclure la référence au Code des droits de la personne qui s'appliquent aux handicaps et aux Normes d'accessibilité intégrées (en vigueur en 2016). Déterminer la fréquence des cours de perfectionnement sur les politiques et les processus en matière d'accessibilité.	RH	12 janv.	Terminé et en cours
Formats accessibles	Examiner et rendre disponibles des formats de rechange pour les documents, brochures, formulaires cliniques et autres formulaires pouvant être utilisés dans le cadre de notre travail auprès des clients et du grand public.  S'assurer que le personnel est au courant de l'obligation d'offrir du	Programmes/ RH	16 janv.	

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
	matériel dans un format de rechange – déterminer la fréquence du besoin de perfectionnement.			
Sites et contenus Web accessibles – NOUVEAU	S'assurer que les nouvelles pages ou que le nouveau contenu des sites Web du BSJ ou de la Fondation du BSJ se conforment aux exigences. Déterminer les exigences pour YSPACE – Intranet.	Communications TI	14 janv.	
Tous les sites et contenus Web	Communications afin de s'assurer que tout le contenu des sites Web du BSJ et de la Fondation du BSJ satisfasse au départ aux normes de niveau A, puis se dirige vers les normes de niveau AA de la WCAG2.0.	Communications TI	21 janv.	
Normes d'emploi				
<p>Recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation d'avis sur les politiques et les mesures d'adaptation disponibles aux postulants handicapés.</li> <li>• Prestation de mesures d'adaptation adéquates qui tiennent compte des besoins d'accessibilité du postulant en raison de son handicap.</li> </ul>	<p>La politique sur le recrutement du 1<sup>er</sup> février 2013 a été révisée afin d'inclure des avis sur les mesures d'adaptation pour les postulants.</p> <p>La Politique sur les mesures d'adaptation raisonnables, élaborée et adoptée par le Conseil en octobre 2013, comprend l'exigence d'élaborer des plans uniques adaptés aux besoins de l'employé.</p> <p>Cela comprend un avis figurant dans les annonces de postes et dans le site Web qui indique aux candidats que nous sommes disposés à discuter du besoin</p>	RH	16 janv.	Politiques terminées et en cours

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
	de mesures d'adaptation individuelles lors de la présentation une demande ou de la participation à une entrevue.			
<p>Informers les employés du soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer tous les employés des politiques utilisées pour soutenir les employés handicapés</li> <li>• Fournir de l'information aux nouveaux employés.</li> <li>• Fournir des renseignements à jour aux employés lorsque des modifications sont apportées à une politique existante relativement à la prestation de mesures d'adaptation au travail qui tiennent compte des besoins d'accessibilité de l'employé en raison de leur handicap.</li> </ul>	<p>Politique sur les mesures d'adaptation raisonnables élaborée et approuvée par le conseil en octobre 2013.</p> <p>Distribuée aux employés en novembre 2013.</p> <p>Mise à jour de l'orientation ou de la trousse pour inclure des renseignements et des détails sur le soutien disponible. Comprend une liste de contrôle pour l'orientation et la séance d'accueil.</p>	RH	16 janv.	Terminé et en cours
<p>Soutien pour les formats et les communications accessibles pour les employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignements afin d'exécuter leur travail.</li> <li>• Renseignements qui sont généralement à la disposition des employés dans le milieu de travail.</li> </ul>	Au besoin, les employés recevront des renseignements en formats accessibles.	Programmes / Communication s / RH	16 janv.	En cours
Information sur l'intervention en cas d'urgence en milieu de travail	<p>Plan d'intervention en cas d'urgence élaboré et approuvé par le Conseil en décembre 2012.</p> <p>Le Plan d'intervention en cas d'urgence a remplacé l'ancienne politique Évacuation en cas d'incendie. La nouvelle politique ou plan a été élaboré</p>	RH	12 janv.	Terminé

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
	en fonction de l'exigence de concevoir des plans personnalisés pour les employés handicapés.			
Plans de mesures d'adaptation individuelle documentés	<p>La Politique sur les mesures d'adaptation raisonnables, élaborée et approuvée par le conseil en octobre 2013, souligne le processus d'élaboration de plan de mesures d'adaptation et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'exigence de consulter l'employé;</li> <li>• la conception en fonction des besoins individuels;</li> <li>• le processus de consultation d'une expertise externe;</li> <li>• la participation du syndicat au besoin;</li> <li>• la confidentialité;</li> <li>• la contrainte excessive ou le refus de la demande.</li> </ul>	RH	12 janv.	Terminé
Processus de retour au travail	<p>La Politique sur les mesures d'adaptation raisonnables, élaborée et approuvée par le conseil en octobre 2013, souligne l'engagement et les processus visant à appuyer le retour au travail des employés à la suite d'une absence liée à un handicap.</p> <p>Examen des exigences en matière de politiques et de programmes avec le directeur ou les coordonnateurs en 2014.</p>	RH	16 janv.	Terminé et en cours
<del>Gestion du rendement</del>	<del>Envisager les besoins d'accessibilité des</del>	<del>Superviseur du</del>	<del>16 janv.</del>	

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
	<p>employés handicapés dans les processus de gestion du rendement.</p> <p>Les RH soutiendront les superviseurs afin d'incorporer les besoins en matière d'accessibilité au processus de gestion du rendement.</p>	programme/ RH		
Développement et avancement de carrière	Les employés recevront une formation et des possibilités de perfectionnement qui tiennent compte de leur handicap. Les employés travailleront afin de comprendre la meilleure façon de fournir la formation et les possibilités de formation et de perfectionnement.	Superviseurs du programme/ RH	16 janv.	
<b>Conception des espaces publics</b>				
<p>Satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité lors de la construction et du maintien d'éléments nouveaux ou réaménagés dans les espaces publics, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les sentiers récréatifs et les voies d'accès aux plages</li> <li>• les aires d'alimentation publiques en plein air destinés à un usage public;</li> <li>• les places de jeux en plein air (comme des terrains de jeu);</li> <li>• les lieux de promenade en plein air (comme des trottoirs dans les parcs ou entre des immeubles);</li> <li>• les terrains de stationnement accessibles sur</li> </ul>	S'assurer que toute nouvelle construction ou modification des priorités du BSJ réponde aux exigences d'accessibilité soulignées dans la Norme pour la conception des espaces publics.	Entretien	17 janv.	

Exigences en matière d'accessibilité	État / Commentaires	Responsable	Date d'échéance	Résultats
la voie publique et hors de la voie publique <ul style="list-style-type: none"> <li>• les comptoirs de services et les aires d'attente;</li> <li>• La planification de l'<i>entretien</i>.</li> </ul>				
Obstacles à l'accessibilité déterminés par le client, le grand public ou les employés				
	Le BSJ examinera les obstacles portés à son attention par un employé, un client ou un membre du public et, en consultation avec le particulier soulevant la préoccupation, il prendra des mesures afin d'éliminer l'obstacle ou de réduire l'incidence qu'il a sur le particulier.	Coordonna- teur de l'accessibilité	En cours	

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec Mary Conroy au 613-729-0577, poste 1225, [accessibility@ysb.on.ca](mailto:accessibility@ysb.on.ca).

Des formats accessibles du présent document sont disponibles sur demande.